

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICALE DU 13 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à dix heures et quinze minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 6 février 2025, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 06 février 2025, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

ASLANGUL Charles	LEYDIER Anne-Gaëlle
BEDU Vincent (1)	PATOUX Sabine
DUBUS Philippe	RAYMOND Frédéric
FAURE SOULET Jean-Paul	TAUPIN Laurent
HANNI Vanessa	TIMERA Hawa

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur	Représentés par Madame/Monsieur
CAPLAIN Henri	BEDU Vincent (1)
DUVAUDIER Michel	PATOUX Sabine
SEGURA Pierre	TIMERA Hawa

(1) Représente la ville de Santeny et GPSEA

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le président ayant ouvert la séance, Madame Sabine PATOUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Emmanuelle BARAT, Chargée d'Etudes foncières – SAF94
- ✓ Madame Magali CHAUVET, Chargée de projets fonciers – Département du Val-de-Marne
- ✓ Monsieur Sébastien DUBOIS, Inspecteur des Finances publiques – Paierie Départementale

Objet : Délibération n° 2025 – 4 C Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Présents à la séance	: 11
Représentés	: 03
Votants	: 14
Blancs et nuls	: 0
Ont voté pour	: 14
Ont voté contre	: 0
Abstention	: 0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE**

DELIBERATION n° 2025-4 C
DU COMITE SYNDICAL

Séance n° 1 du 13 février 2025

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création du SAF94 et la désignation la Paierie Départementale comme comptable du Syndicat,

Vu le budget 2024 du Syndicat,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le rapport n° 2025-4 C présenté à l'appui de la présente délibération,

Le Comite Syndical, après avoir débattu,

DECIDE :

Article unique : De donner acte du rapport sur les orientations telles que présentées en annexe de la présente délibération et de retenir ces orientations pour l'exercice 2025.

Le Président du SAF94
Charles ASLANGUL

